

« Révolution et contre-révolution dans l'institution du travail »

Saison 2022-2023 : une Sécurité sociale de la culture



Le chemin vers une société alternative au capitalisme nécessite de sortir la culture et donc le secteur culturel du capitalisme. Pour cela il faut nous se réapproprier celle-ci en bâtissant une sécurité sociale de la culture qui s'inspire des éléments existants que sont, parmi beaucoup d'autres : l'intermittence du spectacle, la subvention publique, l'enseignement artistique, l'éducation populaire, la fonction publique, les retraites, l'assurance chômage...

Vous l'aurez compris, bâtir cette Sécurité sociale de la Culture, c'est continuer le travail émancipateur de syndicalistes, de résistant.e.s, de communistes et étendre la sécurité sociale à d'autres secteurs de l'économie, afin de renverser l'état actuel du rapport de force. C'est construire un bien commun qui donnera enfin le pouvoir aux travailleur.se.s de produire leurs propres cultures.

Et, si c'était ça un début de culture communiste ?

Infos pratiques : le séminaire débute à 18h au 3 rue du Château d'Eau Paris 10. Un grand merci au Synptac-CGT pour la réservation de la salle. L'exposé d'1h est suivi d'une discussion avec le public.

plus d'informations sur la [page facebook de l'événement](#).

Séance 3 (lundi 5 décembre) animée par Mathieu Grégoire et Rémy Cardinale : « Le régime des intermittent.e.s du spectacle comme tremplin vers le salaire à la qualification personnelle »

On ne présente plus les intermittent.e.s du spectacle tant leurs combats menés depuis des décennies pour la sauvegarde de ce régime spécifique de l'assurance chômage, ont mis au-devant de la scène médiatique les travailleur.se.s de la culture.

Mais comme le dit la célèbre formule : « ce qui est bien connu est en général mal connu ». Mal connu aussi des principaux acteurs de ce régime de l'intermittence. Des intermittent.e.s sous pression constante qui se battent tous les ans pour obtenir leurs fameuses 507 heures dans l'emploi, garantissant « leur statut ». Lapsus révélant sans doute un désir inconscient de voir enfin leur régime devenir pérenne en leur garantissant une assurance matérielle décisive pour travailler librement.

Savent-ils que ce seuil de 507 heures était jusqu'en 1979 de 1000 heures ? Que cet abaissement de moitié fut une conquête syndicale et que depuis, les conditions d'accès à l'indemnisation n'ont pas été significativement assouplies ? L'offensive syndicale de cette époque s'est transformée en bataille défensive devant les coups de boutoir menés par un MEDEF décidé, depuis des années, à marginaliser les intermittent.e.s du spectacle. Une stratégie redoutable qui aura sans doute raison de ce régime si nous ne retrouvons pas l'offensive.

Mais pour retrouver l'offensive encore faut-il tourner le dos à l'idéologie dominante. Une idéologie qui nous fait croire que l'indemnité chômage perçue entre deux cachets est une aide sociale pour des travailleur.se.s privé.e.s d'emploi continu. La « rhétorique de l'aide » est un véritable cancer qui nous empêche de voir qu'un.e chômeur.se produit de la valeur économique. Que ce salaire soit socialisé ne le disqualifie nullement et démontre en revanche sa puissance subversive face à la production de valeur capitaliste.

En compagnie de Mathieu Grégoire, auteur de l'ouvrage *Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes*, nous nous pencherons sur l'histoire de la création du régime de l'intermittence du spectacle, sur ce qu'il révèle en termes de production artistique et sur les risques qu'il court aujourd'hui.

En revenant sur les principes fondamentaux de la production de valeur économique, nous tenterons de démontrer que l'actuel régime des intermittent.e.s du spectacle est un déjà-là sur lequel nous pouvons nous appuyer pour créer un nouveau statut des travailleur.se.s de la culture. Statut qui sera un des piliers de notre nouvelle Sécurité Sociale de la Culture.

Bibliographie de la séance :

Grégoire M., Les intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de luttes, Paris, Éditions La Dispute, 2013.

Friot B. et Lordon F., En travail. Conversations sur le communisme, Paris, Éditions La Dispute, 2022. Dans la revue Théâtre/Public, janvier-mars 2022, n° 242 :

Cardinale R., Catin A. et Friot B., « Créer sans capital. Le projet de Sécurité sociale de la culture », pp. 52-58.

Dans le premier numéro de la revue de sciences sociales « Salariat », 2022 :

Grégoire M. « L'emploi, une cause patronale » p.159-193.

Friot B. « Faire de la qualification un droit politique de la personne majeure » p.39-56.



Illustration : Didier Gérardin pour formesdesluttes.org

Une Sécurité sociale de la Culture

Saison 5 du séminaire « Révolutions et contre-révolutions dans l'institution du travail », Bourse du travail, Paris
1 lundi/mois à 18 h

3 oct. – 7 nov. – 5 déc.
9 janv. – 6 fév. – 6 mars
3 avr. – 15 mai – 5 juin – 3 juil.



Prochaine séance le lundi 9 janvier 2023

- Séance 4 : La qualification personnelle comme nouvel attribut des travailleur.euses de la culture : ses critères, et sa mise en œuvre dans l'optique du sécurité sociale sectorielle.

Liens vidéo vers les séances précédentes :

[1 - Bernard Friot : Pourquoi des Sécurités Sociales sectorielles ?](#)

[2- Aurélien Catin : Art Work in Progress. Du régime des artistes-auteur.e.s au salaire à vie](#)

Mille mercis à David Even pour la captation et le montage

plus d'informations sur la [page facebook de l'événement](#)